

Frelon asiatique

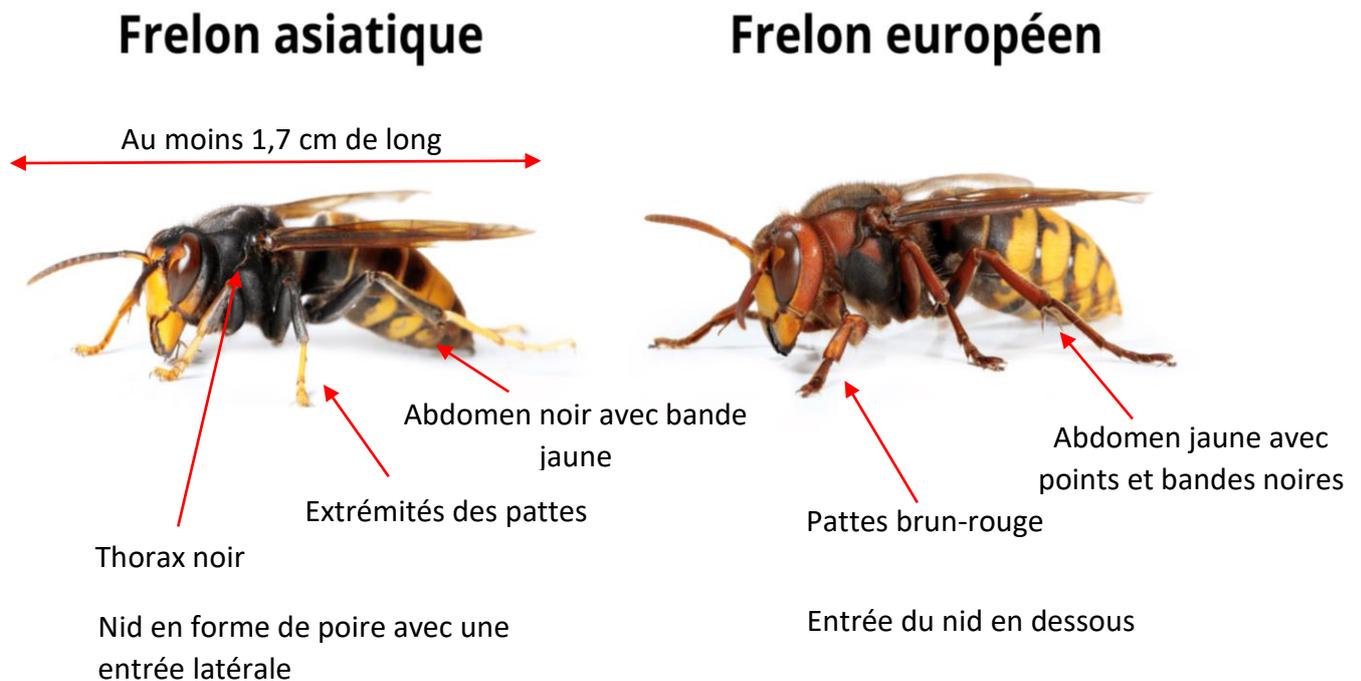
Le frelon asiatique a été introduit en Europe en 2004. Sa présence a été détectée en Suisse pour la première fois en 2017. Depuis, il n'a cessé de s'étendre pour arriver en Valais en 2023. Il a pour l'instant été observé dans le Chablais valaisan.

Sa présence est problématique, car il chasse les insectes indigènes, principalement les abeilles domestiques, les abeilles sauvages et les guêpes. Par son comportement de chasse, il peut affecter et provoquer le déclin des colonies d'abeilles domestiques. Son impact sur les populations d'insectes sauvages est difficilement quantifiable à l'heure actuelle.

Bases légales

Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE)

Différence entre frelon asiatique et frelon européen



Annoncer un cas suspect

Critères d'identification

1. L'insecte mesure-t-il au moins 1,7 cm de long ?
2. Est-ce un insecte volant ?
3. L'insecte a-t-il une partie thoracique de couleur principalement noirâtre et l'extrémité des pattes jaune ?

Si vous répondez par « oui » aux trois questions, signalez un cas suspect comme suit. Dans le cas contraire, si vous répondez par « non » à une ou plusieurs de ces questions, mettez le cas de côté.

Annonce

1. Photographiez ou filmez l'insecte, le nid et toute autre découverte suspecte. Au moins un individu doit être clairement visible sur votre matériel. Ne vous approchez pas à moins de 5 m d'un nid et évitez de le secouer (les frelons défendent énergiquement leur nid).
1. Notez la date, l'heure, le lieu et l'environnement (par ex. ruches, forêt) de la découverte.
2. Annoncer le cas suspect via la plateforme suisse d'annonce pour le frelon asiatique : frelonasiatique.ch.
3. Indications nécessaires de la personne signalant le cas : nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone.

N'intervenez en aucun cas vous-mêmes.

Pour toutes questions, contactez le service cantonal de l'agriculture.

Georg Bregy

Coordination

@ georg.bregy@admin.vs.ch

☎ 027 606 75 12

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur la page internet « Frelon asiatique » du service cantonal de l'agriculture : <https://www.vs.ch/web/sca/frelon-asiatique>

